



## Procès-verbal de la réunion du jeudi 3 novembre 2022.

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi 3 novembre, les membres du Conseil Communautaire légalement convoqués se sont réunis à la salle des fêtes de La Feuillie, à dix-huit heures trente, conformément à la convocation du 19 octobre 2022 et sous la Présidence de Monsieur Eric Picard.

Nombre de membre en exercice : 80. Délégués présents : 63 Pouvoirs : 5 votants : 68.

### Etaient présents :

Mrs et Mmes : Bréquigny I. Deschamps F. Fournier L. Rimbert D. Nirlo J.M. Quesney Y. Broux E. Cosquer J.L. Buquet K. Diutre S. Beuvin M. Fleury G. Lesueur G. Devillerval M.F. Canu J.N. Bos P. Lesueur C. Decoudre J. Dupuis P. Martin T. Asselin F. Dury P. Morda C. Aché S. Henry J.P. Bellay M. Rouzé D. Picard E. Galloo G. Horcholle J. Billot D. Baguet V. Blondé J. Delenin A. Larchevêque F. Legendre F. Lemercier P. Barthélémy N. Coaillet M. Delwarde J.C Dion O. Defromerie M. Legay P. Cumont C. Biville F. Gaillon J.M. Carpentier S. Grisel J. Bourguignon F. Duval I. Mariette P. Beaufiles A. Lefebvre C. Ancelin C. Lemoine K. Dion P. Gibaux M. Hautemayou M.O. Letellier J.P. Duflos J.Y. Troussé N. Hermand T. Goulay S.

Absents excusés : Décarnelle R. Buquet J.M. Leroux C.

### Excuses et pouvoirs :

- B. Nottias excusé, pouvoir à P. Mariette
- M. Odin excusé, pouvoir à J.N Canu
- J. Godin excusée, pouvoir à V. Baguet
- J. Buquet excusé, pouvoir à J.Y Duflos
- D. But excusé, pouvoir à E. Picard.

Secrétaire de séance : P. Bos.

Le compte rendu de la dernière réunion, est adopté à l'unanimité par les membres présents.

M. Picard remercie M. Legay pour son accueil dans la salle des fêtes de la Feuillie.

## **Approbation du rapport du SIEOM 2021**

M. Picard laisse la parole à Mme Latron, qui présente un extrait du rapport sur le prix et la qualité du S.I.E.O.M de l'année 2021. Ce rapport a été adressé à tous les délégués, en même temps que la convocation. Les élus n'émettent pas d'observation particulière. La présentation, de ce rapport, est validée par les membres présents. Le rapport sera adressé à chacune des communes membres de la CC4R et sera inséré sur le site internet.

## **Renouvellement des conventions pour l'utilisation des déchetteries**

Il s'agit de délibérer pour renouveler les 3 conventions pour l'utilisation des déchetteries de la CC4R :

- Accès à la déchetterie de la Feuillie aux habitants de 3 communes adhérentes au SYGOM (Croisy sur Andelle, Morville sur Andelle et Le Héron). La convention a pour objet de définir les modalités d'accès. Le SYGOM verse une contribution financière au SIEOM. (Environ 21 150 € en 2021). La convention est renouvelée pour 3 ans, avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2022.
- Accès à la déchetterie de la Feuillie aux habitants d'une commune de la CC Inter Caux Vexin (Elbeuf sur Andelle). La convention a pour objet de définir les modalités d'accès. La CC Inter Caux Vexin verse une contribution financière au SIEOM. (Environ 11 400€ en 2021). La convention est renouvelée pour 3 ans, avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2022.

- Accès à la déchetterie de Gournay en Bray aux habitants de 5 communes de la CC Picardie Verte (Senantes, Hannaches, Hécourt, Bazancourt et St Quentin des Prés). La convention a pour objet de définir les modalités d'accès. La CC Picardie Verte verse une contribution financière au SIEOM. (Environ 13 850€ en 2021). La convention est renouvelée pour 1 an, avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Le conseil communautaire délibère à l'unanimité.

#### **Choix du cabinet retenu pour la maîtrise d'œuvre de l'aire d'accueil des gens du voyage**

La CC4R a lancé une consultation pour recruter une maîtrise d'œuvre pour aménager l'aire d'accueil des gens du voyage, le 22 juin dernier. 5 entreprises ont répondu à cette consultation. Les critères de jugement sont pondérés de la manière suivante :

- Critère Prix : 60%
- Valeur technique : 40%.

Les membres de la C.A.O se sont réunis le 6 octobre dernier pour analyser les offres.

Il est proposé au conseil communautaire de retenir l'offre de l'entreprise Etudis, à Sainte Marie des Champs (76) pour un montant de 43 150 € H.T.

Le conseil communautaire délibère à la majorité, moins une abstention de M. Grisel.

#### **Demande de subvention de la banque alimentaire de Rouen et sa Région.**

La banque alimentaire a déposé une demande de subvention pour 2022 à hauteur de 20 429 €. La commission action sociale qui s'est réunie le 6 octobre dernier, a décidé d'attribuer une subvention de 15 000€ qui correspond à l'enveloppe budgétaire restante.

Le conseil communautaire délibère à l'unanimité.

#### **Modification du tableau d'amortissement pour le remboursement du prêt du SIEOM pour le bâtiment communautaire.**

A la demande de la trésorerie, une délibération doit être prise pour modifier le tableau d'amortissement et la convention pour le remboursement du prêt du SIEOM pour le bâtiment communautaire. En effet, il a été constaté que le montant des remboursements de la CC4R sur la durée restante du prêt initial, ne couvrait pas le montant total emprunté (600 000€). L'échéance de remboursement trimestrielle s'élève à 14 420€, au lieu de 11 777€ actuellement. Le prêt court jusqu'en 2034. Une délibération doit être prise pour modifier le tableau d'amortissement et autoriser le président à signer l'avenant de la convention.

Le conseil communautaire délibère à l'unanimité

#### **Décision modificative n°03/2022 du budget général.**

Le tableau d'amortissement (ci-dessus) étant modifié, il convient d'abonder les imputations comptables pour le remboursement de ce prêt en enregistrant une décision modificative. Cette dernière s'équilibre en dépenses et en recettes et n'a donc pas d'incidence sur le budget, elle va s'établir ainsi :

- Fonctionnement : - 3 000€ du compte 022, + 3 000€ au compte 661133.
- Investissement : - 20 000€ du compte 2182, + 20 000€ au compte 16878.

Le conseil communautaire délibère à l'unanimité.

#### **Transfert d'un agent technique du SIEOM vers la CC4R.**

Il convient de délibérer pour transférer un agent technique polyvalent du SIEOM vers la CC4R à temps complet au 1<sup>er</sup> janvier 2023. Cet agent était affecté pour 60% de son temps de travail jusqu'au 31 août dernier, puis à 100% à la CC4R depuis le 1<sup>er</sup> septembre dernier. Afin d'éviter des opérations comptables de remboursement entre le SIEOM et le budget principal, il convient de délibérer pour son transfert à la CC4R au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Le conseil communautaire délibère à l'unanimité

### **Autorisation de conventionner avec les villes de Forges et Gournay pour le remboursement des frais liés au projet « Petites villes de demain ».**

Une délibération doit être prise pour autoriser le président à signer une convention tripartite entre la CC4R, la ville de Forges et celle de Gournay, pour obtenir le remboursement des frais du poste de chargé de mission « Petites villes de demain ». Pour rappel, l'état prend en charge 75% des frais. Il reste donc 25% de charges à répartir sur les deux villes.

Le conseil communautaire délibère à l'unanimité.

### **Renouvellement du contrat d'assurances du personnel**

Le contrat d'assurance des risques statutaires arrive à échéance le 31 décembre prochain, il convient donc de délibérer pour le renouveler dans les conditions suivantes :

- Pour les agents CNRACL, avec franchise de 10 jours en maladie ordinaire et une prise en charge limitée à 80%. Le taux de cotisation est de 6,31%.
- Pour les agents Ircantec, avec franchise de 10 jours en maladie ordinaire. Le taux de cotisation est de 1,10%.

Le contrat débute au 1<sup>er</sup> janvier 2023, pour une durée de 4 ans. Pour information, le coût estimé de la cotisation annuelle 2023 est d'environ 59 000€ et la collectivité a perçu en 2022, environ 44 000€ d'indemnisation. Une délibération doit être prise pour autoriser le président à signer le contrat de renouvellement.

M. Picard ajoute qu'il y a très peu d'arrêt maladie dans la collectivité, mais que certains sont malheureusement pour les agents touchés de longue durée.

Le conseil communautaire délibère à l'unanimité.

### **Validation du projet d'établissement du multi-accueil Amstramgram de Forges les Eaux.**

Une délibération doit être prise pour valider le projet d'établissement du multi-accueil Amstramgram de Forges les Eaux, qui a été remanié en fonction des nouvelles directives gouvernementales. Ce document définit le projet d'accueil, le projet social et de développement durable, ainsi que le projet éducatif portés par les différentes professionnelles de l'établissement.

Le conseil communautaire délibère à l'unanimité.

### **Informations et questions diverses**

#### **Taxe d'aménagement :**

M. Picard indique que l'article 109 de la loi de finances 2022, prévoit que les communes reversent tout ou partie de leur taxe d'aménagement à l'EPCI, reversement devenu obligatoire depuis janvier 2022.

Cependant, étant donné que la CC4R n'engage pas de dépense dans le domaine de la voirie, l'urbanisme, l'aménagement sur le territoire, le montant de reversement peut être nul.

Une délibération concordante doit être prise par l'intercommunalité et toutes les communes ayant instauré une taxe d'aménagement.

En conséquence, il est demandé aux communes de la CC4R de délibérer rapidement et **avant le 31 décembre** pour le reversement nul à l'intercommunalité. Un modèle de délibération concordante sera adressé rapidement aux communes.

M. Picard demande aux communes qui n'ont pas encore répondu au mail du 17/10, de bien vouloir le faire rapidement. Il profite pour rappeler aux communes de bien vouloir répondre à la CC4R lorsqu'une demande de renseignement est faite par mail.

### Prochain conseil communautaire :

Le prochain conseil communautaire se déroulera le jeudi 8 décembre à 18h30, à la salle des fêtes d'Avesnes en Bray.

Mme Lesueur indique que le 20 octobre, 4 élus se sont rendus à la visite de l'usine Cérafrance à Ferrières en Bray et ont été reçus par M. Kergoat, directeur qui leur a fait part de ses difficultés face à l'augmentation des dépenses énergétiques. Cette entreprise a été informée qu'elle pouvait faire des demandes à la DG FIP pour obtenir des aides. La démarche s'est avérée compliquée et ce chef d'entreprise est complètement désabusé par rapport à la situation actuelle. Il pense que l'industrie française est totalement abandonnée. Mme Lesueur informe les élus que Mme Goulay a contacté les services de la Région, qui a la compétence économique.

Mme Goulay répond que M. Kergoat a pu avoir un contact direct avec les services de la Région. Il va pouvoir bénéficier du dispositif A.R.M.E. (Anticipation au Redressement de Mutation Economique) mis en place par la Région pour les entreprises en difficultés. Cette entreprise pourra bénéficier des services gratuits d'un cabinet conseil en redressement (pris en charge à 100% par la Région). Mme Goulay ajoute qu'elle a été (avec ses collègues) attristée et stupéfaite de la situation puisque M. Kergoat venu sur place ce jour-là, a prononcé deux licenciements, il ne reste plus que 9 salariés dans cette entreprise.

M. Picard ajoute que des visites d'entreprise sont régulièrement organisées, afin de découvrir la richesse du tissu économique du territoire. Il demande aux élus de se mobiliser pour être plus nombreux lors des prochaines visites.

Mme Devillerval est surprise de ne pas avoir été invitée.

M. Picard répond que pour le moment, étaient invités les membres de la commission développement économique et le bureau. Désormais, tous les élus seront invités et il faudra impérativement confirmer sa présence par retour de mail.

M. Picard pense que le travail fourni par le PETR sur la reconnaissance de la filière argile et céramique, sur le territoire, devra se poursuivre, même s'il n'y a pas de volonté de suivre ce dossier sur les PETR du Beauvaisis et du Pays de Bray.

Mme Dieutre indique que le Département a retiré toutes les poubelles le long des routes départementales du secteur (entre Gournay et Forges). Le Département a indiqué à Mme Dieutre que cette compétence revenait à la CC4R et qu'il ne souhaitait plus endosser la charge financière liée aux déchets issus des dépôts sauvages.

M. Picard répond que le Département doit équiper les routes et parkings départementaux et doit les entretenir. Pour les charges, il en est de même dans les communes, lorsqu'elles récupèrent des dépôts sauvages et qu'elles les emmènent en déchetterie.

M. Picard demande à M. Decoudre, conseiller départemental, d'intervenir auprès des services du Département.

M. Gaillon demande des nouvelles du dossier sur les déchets alimentaires.

M. Picard répond que le sujet des biodéchets sera débattu en commission. Lorsque l'étude a eu lieu sur les bio-sceaux, il s'est avéré que le dispositif était très onéreux et difficile à mettre en place. Il nécessiterait des investissements importants pour capter des tonnages qui ne seraient pas utilisés. M. Picard ajoute qu'il serait plutôt favorable à la prévention au niveau de la production.

Mme Morda demande pourquoi les bénéficiaires du portage des repas n'ont plus le choix des repas livrés. Elle ajoute que si les bénéficiaires n'ont plus le choix, cela va être difficile au niveau des allergies, et des goûts alimentaires.

Mme Bréquigny répond qu'actuellement la CC4R mène une semaine d'essai avec un nouveau prestataire, Convivio, afin de proposer une autre qualité de repas. L'essai est terminé et l'analyse des questionnaires de satisfaction est en cours. Une décision devra être prise pour 2023 concernant le prestataire retenu pour ce service.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h45.*

